

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE

7 juillet 2012

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley Ball a été convoquée le 15 juin 2012

O

Elle s'est réunie ce samedi 7 juillet à 9h30 au siège social de la LBVB.

Au 7 juin 2012 (soit 30 jours avant la date de l'AG, article 1 du RI), la situation électorale était la suivante :

Nombre de clubs : 102

Nombre de voix : 267

Nombre de licenciés : 6744

Quorum : 84 clubs et 236 voix

O

À 10h30, le Bureau de l'AG qui vient d'arrêter la feuille d'émargement indique que 84 GSA, comptabilisant 236 voix, sont présent ou représenté et que les pouvoirs par procuration ne représentent pas plus de 50% des licenciés. Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) sont donc réunies.

La Présidente de la LBVB déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Viviane LE THOMAS, Présidente de la LBVB, explique le but de cette Assemblée Générale.

Elle présente le déroulé de cette AG, l'ordre du jour :

- Allocution de la Présidente

Elle demande aux personnes qui ont oeuvré de venir à la tribune afin de les présenter à l'assistance :

P. HAMON, JM LEFEVRE, M. GAUDEL, G. PELLAN, F. RAMARD, E. VAREECKE, V. BROUCK, E. CORBIN, S. PERSAN, C. PENNAMEN, H. KERGOURLAY

Ainsi que R. BLIMO qui arrête et qui ne se représente pas, la Présidente le remercie du travail fourni.

Elle excuse D. KARBOVIAC de son absence.

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 2 septembre 2012

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le PV est mis au vote pour approbation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour : 236

Contre : 0

Abstention : 0

- Présentation du rapport moral de la Présidente

Voir annexe 1

C. POSTIC indique que le beach est un sport neuf et qu'en Bretagne sur la plage, il est pratiqué du 3x3. Le club de Quimper a embauché un salarié depuis 3 ans et qu'ils se sont appuyés sur leurs pratiquants de salle pour le beach.

Il précise qu'il a été imposé du 2x2 quand le beach est devenu une discipline olympique.

G. PELLAN annonce que pour lui c'est un axe prioritaire pour trouver de nouveaux pratiquants à la discipline. Il indique qu'il faut entre 180000 et 300000€ pour un lieu de pratique beach.

Y. LAVAREC fait part des difficultés avec les municipalités pour l'implantation de terrains de beach.

J. LE BOULICAUT précise qu'avant se trouvait un cahier des charges sur le site de la FFVB et qu'il n'y figure plus.

La Présidente prend note et remontera l'information à la FFVB.

Elle demande si les clubs présents sont intéressés par cette discipline, la réponse est négative.

Le rapport de la Présidente est adopté à la majorité

Pour : 227

Contre : 0

Abstention : 9

- Présentation du rapport d'activité du Secrétaire Général

CRSR - CSR - CRT- BEACH- CRA

Les rapports d'activités sont mis au vote pour approbation

Ils sont adoptés à la majorité

POUR : 229

CONTRE :

ABSTENTION : 7

- Présentation du rapport financier

Voir annexe 2

Pléchatel demande le devenir de l'emploi de V. BROUCK en CUI.

La Présidente lui répond que ce point est en cours.

- Rapport des vérificateurs aux comptes

Les deux vérificateurs se sont excusés pour leur absence.

À l'exécution de la mission qui leur a été confiée par l'assemblée générale de la Ligue de Bretagne de Volley-ball le 2 septembre 2011, ils annoncent leur rapport sur le contrôle des comptes annuel arrêté au 31/05/2012. Après étude du bilan et du compte de résultats, M. GAUDEL, Trésorier et C.PENNAMEN, secrétaire comptable ont mis à disposition les documents et pièces comptables nécessaire à leur mission de vérification. Sur la base des sondages et contrôle de cohérence effectué et la prise en main de tableau bilan et compte de résultat réalisé par le cabinet comptable SOCOGEC de Pontivy, ils certifient que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés font ressortir une perte de 9 411 ,50€.

- Vote du bilan :

Le bilan est adopté à la majorité

POUR : 227 CONTRE : ABSTENTION : 9

Intervention de Gil PELLAN concernant l'Assemblée Générale de la FFVB

Voir annexe 3

- Présentation et vote des tarifs et du budget

St Ave demande pourquoi la part de la LBVB a augmenté sur les catégories senior/espoir/junior de 2€.

Les tarifs sont mis au vote pour approbation

POUR : 183 CONTRE : 33 ABSTENTION : 20

Les tarifs sont approuvés à la majorité.

Le budget est mis au vote pour approbation (annexe 4)

POUR : 212 CONTRE : 9 ABSTENTION : 15

Le budget est approuvé à la majorité.

Pause déjeuner

- Examen des vœux proposés

Voir en annexe 5

- Élection du Comité Directeur

Huit candidatures ont été adressées à la Ligue :

Marc GAUDEL, Jean-Marie LEFEVRE, Pierrick HAMON, Gérard MABILLE, Charles Edouard LARRIBE, Florence RAMARD, Viviane LE THOMAS, Gil PELLAN

Les clubs décident d'élire l'ensemble de la liste sans restriction.

Sont donc élus :

Marc GAUDEL : 233 voix

Jean-Marie LEFEVRE : 233 voix

Pierrick HAMON : 233 voix

Gérard MABILLE : 233 voix

Charles Edouard LARRIBE : 233 voix

Florence RAMARD : 233 voix

Viviane LE THOMAS : 233 voix

Gil PELLAN : 233 voix

A. LETO est coopté et présentera sa candidature lors de la prochaine AG .

- Election du Président(e) de la Ligue

Le Comité Directeur élu se réunit pour proposer V. LE THOMAS comme Présidente à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les clubs acceptent à main levée, V. LE THOMAS est donc élue comme Présidente de la Ligue de Bretagne de Volley Ball.

- Élection des vérificateurs aux comptes

Aucune candidature n'est parvenue à la Ligue dans les délais.

T. HODY a accepté de poursuivre cette mission et S. JESUS accepte cette mission.

POUR : 233 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Élection des délégués de la LBVB aux AG de la FFVB

Sept candidats se sont déclarés :

J.M. LEFEVRE, P. HAMON, C.E. LARRIBE, G. MABILLE, D. QUINTIN, Charles POSTIC, Viviane LE THOMAS

Après un vote à bulletin secret, le dépouillement conduit aux résultats suivants :

JM LEFEVRE : 145 voix
P.HAMON : 154 voix
C.E. LARRIBE : 208 voix
G. MABILLE : 221 voix
D. QUINTIN : 198 voix
C. POSTIC : 128 voix
V. LE THOMAS : 196 voix

G. MABILLE, C.E. LARRIBE et D. QUINTIN sont titulaires, V. LE THOMAS, P. HAMON et JM LEFEVRE sont donc suppléants.

- Remise des distinctions honorifiques

Des trophées sont remis aux équipes championnes de Bretagne

1- Clôture de l'AG

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les clubs pour leur participation à cette Assemblée Générale.

Fin de séance : 15H50

La Présidente annonce qu'un Comité Directeur aura lieu le 30 août à St Brieuc pour la constitution des commissions

Approuvé : 05/12/2012 CD

Approuvé : 29/06/2013 AG

RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE DE VOLLEY BALL,

(Annexe 1)

V Le Thomas, CE Larribe AG du 7 juillet 2012

Après 2 années d'exercice, c'est la troisième Assemblée Générale que je préside. C'est un instant privilégié pour dresser le bilan de l'année écoulée et aussi de cette fin d'olympiade. C'est également l'occasion de remercier publiquement toutes les personnes qui participent au rayonnement de notre Ligue et au développement du volley Ball en Bretagne. Je remercie donc sincèrement et particulièrement tous les élus qui, sur l'ensemble du territoire breton, permettent de par l'attribution de subventions, d'aide matérielle, favorisent l'expression de notre discipline dans les meilleures conditions et qui par leur présence dans les différentes manifestations apportent leur soutien aux projets de nos clubs. Je remercie également la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Conseil régional de Bretagne pour nous avoir renouveler leur confiance et pour les aides financières accordées. Je remercie également tous les journalistes qui tout au long de l'année font vivre le volley ball dans nos pages locales et les invite à nous suivre de nouveau pour l'année à venir. Je vais maintenant dresser le bilan de cette année 2011-2012.

Les Clubs et les licences.

Nous regrettons la fermeture de 6 clubs : Relecq Kerhuon (29) - St Germain du Pinel (35) - Cornillé (35) - Vezin (35) - Tertre Gris (35) - Ménéac (56) ce qui représente un volume de 88 licenciés et nous remercions chaleureusement les dirigeants qui s'y sont successivement investis. C'est l'occasion de rappeler combien le glas qui sonne la disparition d'un club n'est pas anodin pour notre discipline qui porte le paradoxe d'être très connue et de moins en moins présente dans les choix de pratique. Aussi je voudrais m'arrêter sur une pensée du poète anglais John Donne qui va peut-être vous paraître sinistre mais qui devrait nous rappeler combien perdre un club sur notre territoire n'est pas qu'une simple affaire de fermeture mais également l'affaire de notre collectif car c'est tout notre sport qui s'en trouve impacté :

« Nul homme n'est seul, isolé, coupé du continent humain.

Qu'une simple motte de terre, toute une falaise, un terrain à toi ou à un ami soit emporté par la mer et c'est l'Europe entière qui en est amoindrie. La mort d'un seul homme nous diminue tous, nous, les composants du genre humain. Ne demande donc jamais pour qui sonne le glas : il sonne pour toi »

Mais ne restons pas sur ces mauvaises nouvelles car 2 clubs se sont créés : Pleine Fougères (35) - Pacé (35). Nous souhaitons donc la bienvenue à ces nouveaux dirigeants et licenciés qui ne devraient jamais hésiter à solliciter la LBVB pour être accompagnés dans leur démarche : nous le savons, nos règlements sont parfois difficiles à comprendre puis à appliquer. Sandrine, ne manquera pas de prendre de leur nouvelle régulièrement afin de les accompagner !

Bonne nouvelle, nous comptons 180 licenciés de plus en 2011-2012 par rapport à la saison passée ! Aussi j'attire votre attention sur le tableau ci-dessous pour avoir une meilleure vision du panel des licenciés.

Nous pouvons également noter qu'en cette fin de saison nous totalisons 591 licences de plus qu'en 2010-2011 pour les catégories en vert dans le tableau, qui est à attribuer au **travail réalisé par les clubs auprès des jeunes publics** et à la prise de licences événementielles pour lesquelles nous passons de 64 à 377.

Nous perdons 663 licenciés sur les catégories en rouge dans ce tableau qui s'explique notamment par l'annulation, programmée par la FFVB, de la licence découverte et qui correspond à la disparition de 430 licences pour cette catégorie. Je rappelle que cette disparition n'a pas d'impact financier pour la LBVB puisqu'elle ne percevait aucune part sur cette catégorie.

En Beach, toute catégorie confondue nous stagnons : nous passons de 124 à 127 licenciés. Nous accusons une augmentation des joueurs séniors et espoirs (+8 +5) et une réelle progression des joueurs de catégorie benjamins (+19) par contre il y a une baisse du nombre de licenciés Poussins qui passe de 22 à 6 (-16)

Ce résultat ne peut guère nous satisfaire. Nous l'attribuons pour partie aux manques de dirigeants Beach qui pourraient être de vraies locomotives pour cette discipline. Nos « dirigeants salle » sont, en fin de saison, peu enclin à poursuivre sur la saison Beach après une saison salle déjà bien chargée, et cela se comprend. Il semblerait que la mise en place d'équipes dirigeantes spécifiques Beach soit une alternative nécessaire au développement du Beach. Ce constat est par ailleurs partagé par la majorité des dirigeants du volley français et nous savons aussi combien la pénurie de bénévoles se fait sentir ...

Aussi je voudrais profiter de cette AG pour échanger avec vous sur vos attentes concernant le développement du Beach, les écueils rencontrés si vous avez essayé de le développer, sur des solutions à trouver ensemble...

Licences 2010/2011										Licences 2011/2012					diff 2010- 2011 /2011- 2012
	Nbre	Part FFVB	Part LBVB	Perçu FFVB	Perçu LBVB		Nbre	Part FFVB	Part LBVB	perçu FFVB	Perçu LBVB				
SENIOR VB	1752	41,28 €	18,07	72 322,56 €	31658,64 €	SENIOR VB	1573	37 €	18 €	58 201 €	28 314 €	-179			
SENIOR BEACH	19	4,46 €	3,04	84,74 €	57,76 €	SENIOR BEACH	27	5 €	3 €	135 €	81 €	8			
ESPOIR VB	221	41,28 €	18,07	9 122,88 €	3 993,47 €	ESPOIR VB	214	37 €	18 €	7 918 €	3 852 €	-7			
ESPOIR BEACH	4	4,46 €	3,04	17,84 €	12,16 €	ESPOIR BEACH	9	5 €	3 €	45 €	27 €	5			
JUNIOR VB	351	37,44 €	15,56	13 141,44 €	5 461,56 €	JUNIOR VB	330	35 €	16 €	11 550 €	5 280 €	-21			
JUNIOR BEACH	12	4,46 €	1,54	53,52 €	18,48 €	JUNIOR BEACH	5	5 €	2 €	25 €	10 €	-7			
CADET VB	585	37,44 €	13,76	21 902,40 €	8 049,60 €	CADET VB	637	35 €	14 €	22 295 €	8 918 €	52			
CADET BEACH	20	4,46 €	1,54	89,20 €	30,80 €	CADET BEACH	19	5 €	2 €	95 €	38 €	-1			
MINIME VB	689	22,46 €	8,29	15 474,94 €	5 711,81 €	MINIME VB	656	20 €	8 €	13 120 €	5 248 €	-33			
MINIME BEACH	28	4,46 €	1,34	124,88 €	37,52 €	MINIME BEACH	23	5 €	1 €	115 €	23 €	-5			
BENJ VB	550	22,46 €	8,29	12 353,00 €	4 559,50 €	BENJ VB	528	20 €	8 €	10 560 €	4 224 €	-22			
BENJ BEACH	19	4,46 €	1,34	84,74 €	25,46 €	BENJ BEACH	38	5 €	1 €	190 €	38 €	19			
POUS VB	467	22,46 €	8,29	10 488,82 €	3 871,43 €	POUS VB	478	20 €	8 €	9 560 €	3 824 €	11			
POUS BEACH	22	4,46 €	1,34	98,12 €	29,48 €	POUS BEACH	6	5 €	1 €	30 €	6 €	-16			
PUP VB	249	22,46 €	2,54	5 592,54 €	632,46 €	PUP VB	295	20 €	8 €	5 900 €	2 360 €	46			
PUP BEACH	3	4,46 €	1,34	13,38 €	4,02 €										
BABY VB	1458	23,73 €	6,02	34 598,34 €	8 777,16 €	BABY VB	197	20 €	3 €	3 940 €	591 €	197			
COMPETILB	122	23,73 €	3,42	2 895,06 €	417,24 €	COMPETILB	1583	21 €	6 €	33 243 €	9 498 €	125			
DIRIGEANT	430	21,73 €	0	9 343,90 €	0,00 €	DIRIGEANT	250	27 €	3 €	6 750 €	750 €	128			
DECOUVERTE	64					EVENTEMENT.	377					313			
TOTAL	7065			207 802,92 €	73 348,55 €	TOTAL	7245			183 672 €	73 082 €	180			

Nous avons également souhaité, à titre indicatif, vous proposer un focus sur les coûts des adhésions sur notre territoire. A cet effet vous trouverez en annexe de ce rapport un tableau récapitulatif département/département et club par club le coût des adhésions des part CD et Ligue.

L'ACTIVITE DE LA LIGUE EN 2011 -2012 :

L'Equipe Technique Régionale :

Le Centre Régional d'Entraînement (CRE)

Les volleyades 2012 à Saint Brieuc : j'en profite pour rappeler que les volleyades 2012 ont été organisées au pied levé par le Club du Goëlo après la défection du Comité Départemental du 92.

L'Atlantol 2012 à Sablé S/ Sarthe :

Le Pôle Espoir Masculin de DINARD

La formation des Cadres

Les Interdépartementaux 2012 : le 26 Février 2012 à GUIDEL

Mini volleyades 2012 : du 15 au 17 Juin 2012 à AUBENAS

Challenge du Jeune Volleyeur : le 1^{er} Mai 2012 à PLANCOET animé par les jeunes du Pôle Espoir

Le camp d'été Beach de Guipry Messac

Inf'aux entraîneurs à Riantec

Vous trouverez tous les détails de ces prestations dans le rapport réalisé par l'Equipe Technique Régionale

Services aux clubs et comités : quelques nouveautés : ***Initiation/Information sur le Travail Physique chez les Jeunes :***

Bon nombre de clubs nous avait sollicité afin d'organiser des interventions en direction des entraîneurs au sein des clubs. Aussi profitant de l'expertise d'un stagiaire en Master « Préparation Physique » sur le Pôle Espoir, nous avons organisé 3 interventions (35, 22, 56), d'une heure 30 environ, auprès des entraîneurs de Clubs et/ou de Comités départementaux.

L'objectif était de fournir aux cadres des contenus, afin de montrer qu'un travail physique adapté pouvait être réalisé avec les très jeunes (Poussins, Benjamins, Minimes), et permettre des apprentissages essentiels à cet âge. Un CD ROM avec des vidéos était fourni à chacun à l'issue de l'intervention. Les Comités étaient chargés de faire la communication auprès des cadres techniques et des clubs. Peu de participants : 6 à Guidel, 2 à Lamballe, 9 à Rennes.

Tous les entraîneurs présents ont trouvé un réel intérêt à ce contenu, et les échanges ont été riches, ce fût donc malgré le peu de cadres présents une réussite.

Mise à disposition d'un mini bus » (Contact : E Corbin) :

Depuis décembre 2012 la Ligue de Bretagne dispose d'un mini bus Peugeot 8 places + 1 conducteur, utilisé en priorité pour son fonctionnement. A ce jour 2 clubs ont déjà bénéficié du service.

Certes en termes de dépenses ce minibus n'a pas fondamentalement fait baisser les coûts des déplacements. Toutefois compte tenu du nombre de Km parcourus au cours de cette année 2011-2012 par les cadres et élus il nous a d'ores et déjà permis d'optimiser nos dépenses.

La Ligue souhaite également, autant que faire se peut et à moindre cout, que les clubs et comités bretons puissent en profiter !

Pour info:

- 10€ de frais de dossier
- 24€ par jour de mise à disposition
- 0.12 € par kilomètre(s) parcouru(s).

La caravane de la découverte, nouvelle formule (Contact : E Corbin) :

Dans le cadre de la promotion du Volley sur le territoire, la ligue de Bretagne organise à la demande des clubs, des demi-journées découverte du Volley ball et Beach volley

Le Principe:

- Le club réuni des jeunes ou des adultes sur une demi-journée dont la date sera
- convenue avec la LBVB.
- La LBVB conventionne avec le club,
- La LBVB délègue un entraîneur qui se déplace sur les lieux et anime la séance de découverte. Ces séances seront généralement animées par Valentin Brouck, animateur sportif recruté par la LBVB en CUI CAE (contrat aidé) pour une période à durée déterminée de 1 an à compter du mois de septembre.

Le club de Pontivy a déjà bénéficié de cette prestation et recruté quelques nouveaux licenciés ...

Les feuilles de matches pré-remplies :

Pour simplifier la tâche des clubs, la Commission Sportive Régionale Jeunes a décidé de fournir aux clubs des feuilles de match pré-remplies pour les championnats jeunes excellence . Ces feuilles de matches étaient téléchargeables sur le site Internet pendant toute la saison 2011-2012.

L'AGORA Volley :

Pour son organisation nous avons accueilli Maud Le Clainche de Noyal Pontivy, stagiaire en master « organisation d'événements sportifs » à Rennes qui a conduit du début à la fin l'organisation de cette journée.

Ont été sollicités : Les comités départementaux, présidents des comités et présidents techniques. Tous les licenciés bretons.

Il s'agissait pour la LBVB de faire le point sur l'olympiade à finir et de dégager les grands axes de travail qui permettraient la construction du plan de développement du volley-ball breton pour la prochaine olympiade.

Le projet lancé en octobre 2011 pour un événement fixé au 17 mars 2012 n'a pas rencontré le succès attendu ! Je le déplore Si nous totalisons environ 70 inscriptions en octobre 2012, le 17 mars 2012, jour de l'Agora nous n'étions plus que quinze ! L'événement était annoncé 6 mois à l'avance, le sujet: le volley ball sa pratique son développement, son futur...la convivialité prévue au RDV. Pourtant, nous avions cru comprendre que cet événement était souhaité par beaucoup d'entre vous. J'avoue être un peu déçoutée Qu'avons-nous oublié ? Qu'avons-nous mal fait ? Quelles sont vos réelles attentes? De quelle ligue idéale rêvez-vous ?

Quoiqu'il en soit la journée fut riche d'échanges et les thèmes abordés furent les suivants :

- Le Beach volley
- L'arbitrage
- La refonte des championnats
- La formation de haut niveau
- Le volley-ball loisir
- La communication et le développement du volley-ball.

Vous trouverez le Compte rendu de cette journée en annexe. Il sera utile à la création du plan de développement de la prochaine Olympiade qui sera rédigé par le prochain nouveau Comité Directeur.

Comment mieux promouvoir le Volley-ball en Bretagne !

Pour cette étude, nous avons accueilli un groupe de 5 stagiaires de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rennes entre septembre et décembre 2011. L'objectif de l'étude était d'identifier :

Comment attirer de nouveaux pratiquants

Quels outils, la ligue pourrait-elle mettre en place pour promouvoir le Volley ball en Bretagne ?

La ligue devrait présenter à la FFVB quelques actions s'inspirant des résultats de cette étude dans le cadre des appels à projets

Vous trouverez en annexe le rapport de synthèse des résultats de l'étude avec quelques idées dont vous pourriez vous emparer si vous le souhaitez.

Les adhérents.

Le nombre d'amende distribuée a chuté cette année, a ceci un combiné d'explications :

1. La LBVB a évité la distribution systématique d'amende, fait preuve d'écoute à l'égard des clubs et recherché avec eux des solutions moins pénalisantes.
2. Les règlements sont mieux respectés, les feuilles de matches sont mieux tenues.

Pour autant ne relâchons pas notre vigilance et essayons d'être encore meilleur l'an prochain !

A ce sujet souhaitez-vous que nous maintenions la mise à disposition de feuille de match type ? Si oui merci de noter vos coordonnées sur la page que nous allons faire circuler.

Nous ne sommes pas encore satisfaits des délais de traitement des courriers de réclamation même si nous avons essayé d'être plus rapides dans le traitement des réponses. Il conviendra sans doute de mettre en place un tableau de suivi des demandes de réclamation et d'affiner nos processus de réponses.

Les bénévoles

Sans oublier tous ceux et celles qui œuvrent bénévolement au quotidien dans chacun des clubs bretons et qui font énormément pour notre sport, nous voulions cette année tout particulièrement saluer et remercier les 144 bénévoles qui furent aux manettes des manifestations à dimension régionales et/ou nationales organisées sur le territoire breton. Ils ont très largement contribué au rayonnement du volley ball sur notre territoire avec de belles qualités d'organisation !

club	manifestation	niveau	date	nb de bénévoles du club	nb d'élus Ligue
BREST ESL	FINALES EXCELLENCE	LIGUE	03/06/2012	38	2
OC CESSON	FINALES HONNEUR	LIGUE	02/06/2012	10	2
GUIDEL	INTERDEPARTEMENTAUX	LIGUE	FEVRIER 2012	6	0
MONTGERMONT	FINALE COUPE DE BRETAGNE JEUNE (2 pour la sportive /salle)	LIGUE	17/05/2012	20	1
PLANCOET	CJV	LIGUE	01/05/2012	10	0
GOELO SBGA	VOLLEYADES	FFVB	28-29/04/2012	40	
CHANTEPIE	FINALE France ESPOIR	FFVB	17-19/05/2012	20	
LANNION	FINALE Nationale 2	FFVB	12 - 13/05/2012	20	2

Nous en profitons également pour saluer ce qui fait le choix de quitter les instances de la ligue, de leur CD :

Robert Blimo
Daniel Karboviac.
Hervé Kergourlay

Et de féliciter Mme Sabrina Jesus qui est maintenant Présidente du CD 56

Et puisque nous parlons bénévoles, nous allons aujourd'hui élire un nouveau comité Directeur et de nouveaux délégués. D'avance je remercie ceux qui ont posé leur candidature au Comité Directeur et qui acceptent de travailler ensemble pour le volley ball breton avec une posture constructive en recherche de plus-values et de solutions.

Quant aux candidats à la délégation je ne rappellerai jamais assez combien cette mission est délicate, lourde de responsabilités car il s'agit pour les délégués de valider ou invalider les grands projets fédéraux qui rejoindront sur notre ligue et par conséquent le quotidien de chacun de nos clubs. C'est une mission qui nécessite un réel investissement régional !

Bien sûr nous aimerions être plus nombreux, ce qui nous permettrait entre autre de vous faire parvenir nos documents en temps et en heure ;-) et aussi de partager de bons moments.

Réfléchissez-y ! Un sujet vous intéresse ? Participer à une action précise vous motive ?

Vous trouverez à la ligue une place, une action, ... à la hauteur du temps dont vous disposez.

Après les élections, je vous propose un temps d'échanges avec les membres du prochain comité directeur concernant les orientations que vous souhaiteriez donner au prochain plan de développement

A VOS AGENDAS !

Les dates Prévisionnelles pour la Saison 2012/2013

SELECTIONS REGIONALES JEUNES

CRE Minimes :

- Stage d'Août : Lundi 20 Août 2012 à 14h au Jeudi 23 à 14h au CES de Dinard
- Stage de Toussaint : Lundi 29 Octobre 2012 à 14h au Jeudi 1er Novembre à 14h à Dinard
- Stage de Noël : Jeudi 03 Janvier 2013 à 10h au Samedi 5 à 17h à Dinard
- Stage de Février : Lundi 25 Février 2013 à 14h au Jeudi 28 à 14h (commun PDL)
- Stage de Pâques (4 équipes) : Lundi 22 Avril 2013 à 14h au Jeudi 25 à 14h (commun PDL)

Volleyades 2013 du Jeudi 25 Avril 2013 à 17h au Dimanche 28 vers 18h à St BRIEUC

CRE Cadets :

- Stage de Février : Lundi 4 Mars 2013 à 10h au Mercredi 6 à 18h à Dinard

Atlantvol 2013 du Samedi 18 Mai 2013 au Lundi 20 à Sablé S/ Sarthe

SELECTIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

- Interdépartementaux Benjamin/Minime le 10 Mars 2013 en Finistère (Lieu à définir)
- Inter-zones Benjamin(e) les 25 et 26 Mai 2013 à Sablé S/ Sarthe
- Mini-Volleyades Benjamin(e) ???

ACTIONS « DEVELOPPEMENT »

Coupe de Bretagne Poussin/Benjamin

- Journée 1 le Samedi 8 Septembre 2012 : Etapes Interdépartementales
- Journée 2 le Samedi 15 Septembre 2012 : Etapes Interdépartementales
- Journée 3 le Samedi 22 Septembre 2012 : Etape régionale

Challenge du Jeune Volleyeur le Dimanche 5 Mai 2013 (lieu à définir)

BEACH VOLLEY

BBVT 2013

King Of The Beach 2013

Camp d'été Beach 2012 du Lundi 9 au Vendredi 13 Juillet 2012 au CES de Dinard

Camp d'été Beach 2013

Interdépartementaux Beach 2012 le Samedi 23 Juin 2012 à St Cast Le Gildo (22)

MERCI A TOUS !

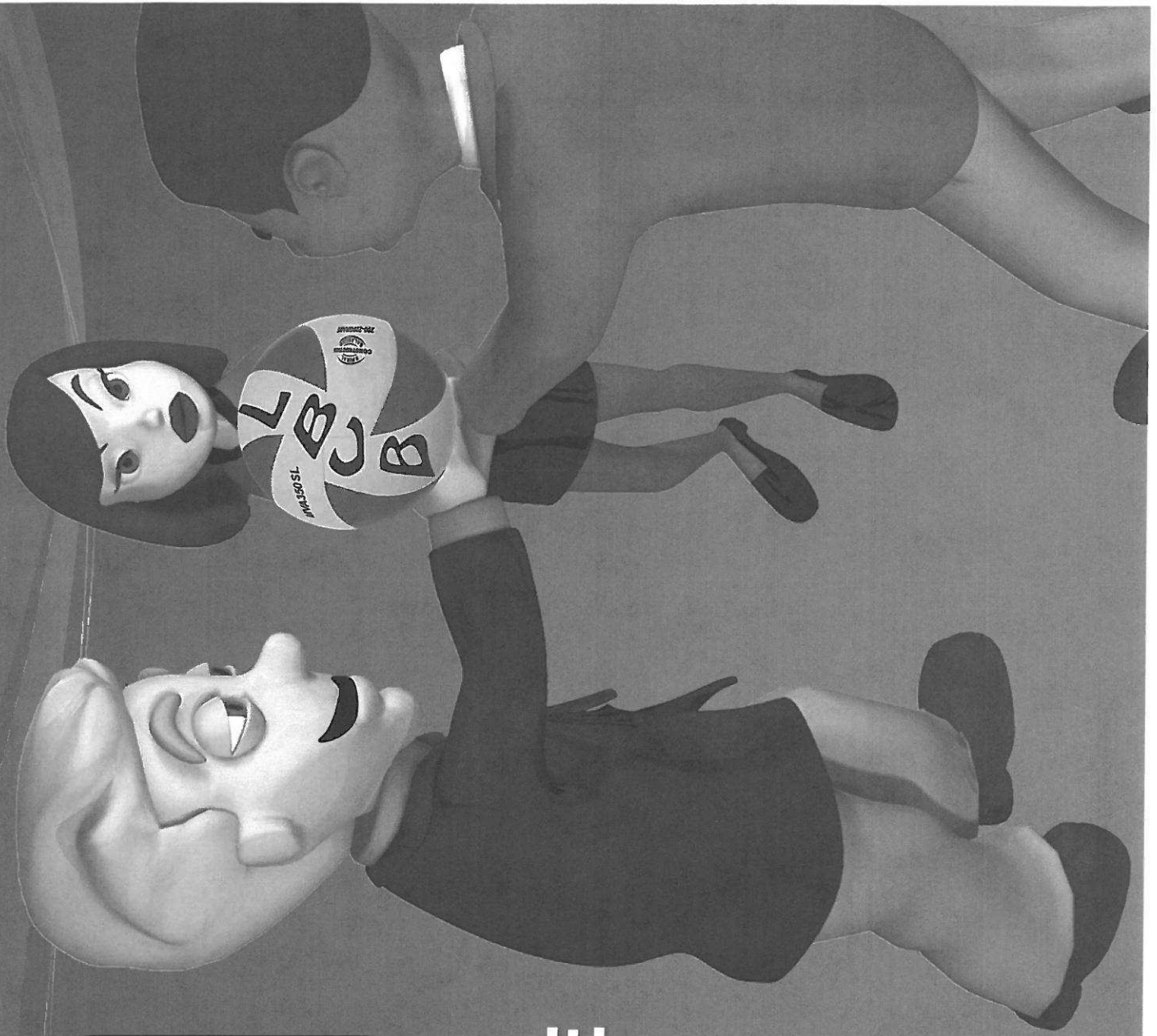




Ligue de Bretagne
De Volley Ball

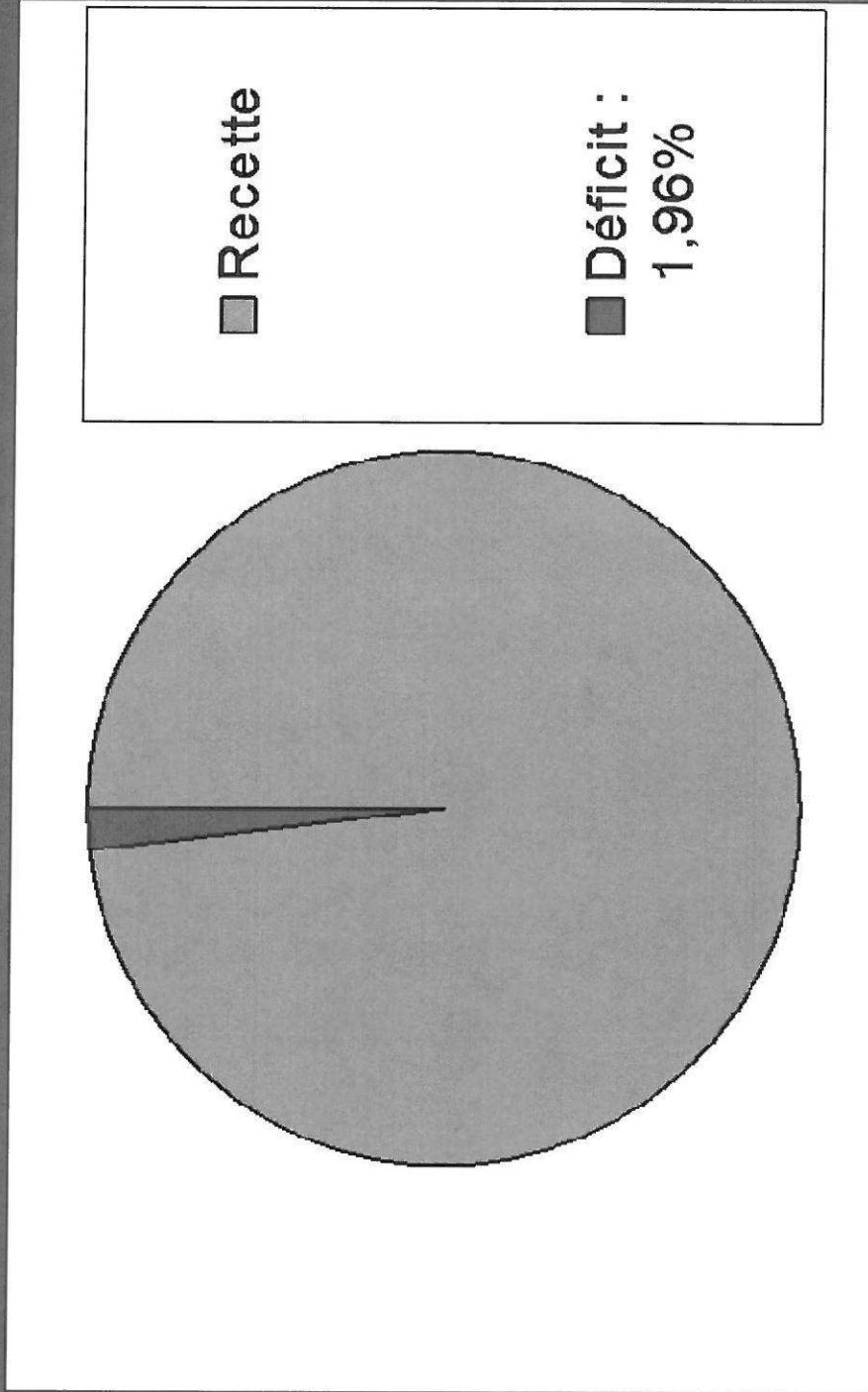
ASSEMBLEE GENERALE

du
07 juillet 2012
à Pontivy
09h30



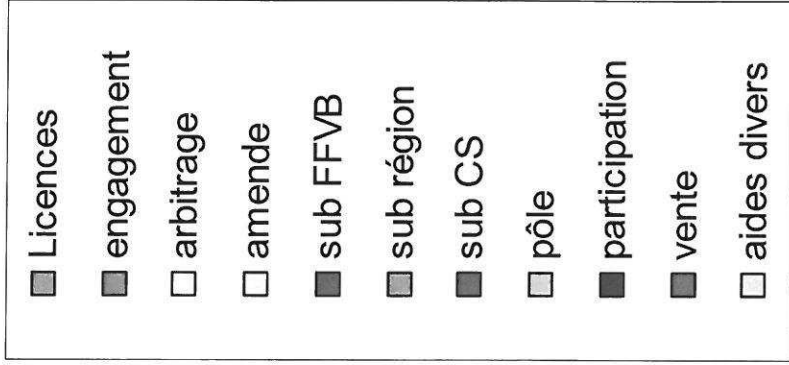
Annexe 2

Un déficit à la baisse.

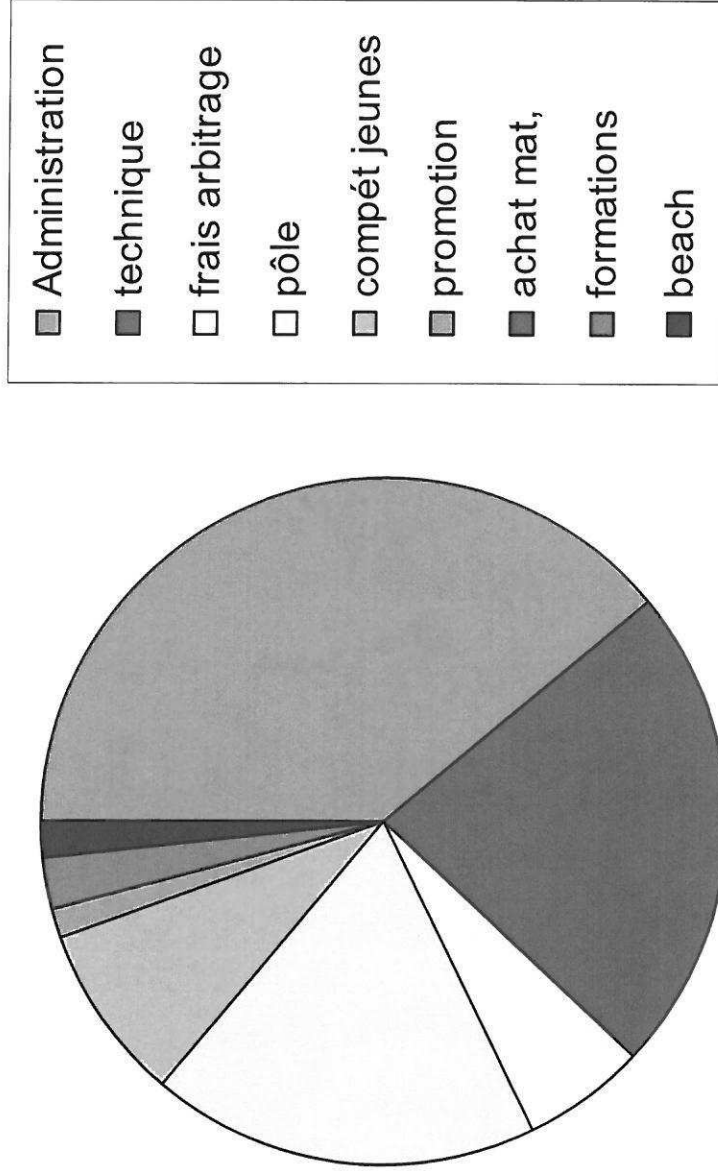


Les Recettes de la LBVB

Recettes 2011 12 LBVB



Dépenses 2011 2012 LBVB



Des constats

Des subventions non négligeables qui contribuent au fonctionnement de la ligue, et qui ne représentent que moins d'un quart du budget.

Des constats

Des dépenses concernant principalement :

- les actions de terrain menées par nos techniciens
- les remboursements des déplacements des arbitres
- des charges de fonctionnement

Si certains parlaient, on pourrait entendre...

1°) *Les frais d'arbitrages rapportent de l'argent à la LBVB:*

Vrai cette année !

Mais :

- 51 arbitres ne se sont pas déplacés
- 47 arbitres ont dirigé une rencontre régionale avant leur rencontre nationale
- notre championnat compte normalement 84 équipes.
- nous ne maîtrisons pas les désignations nationales

Si certains parlaient, on pourrait entendre...

2°) Le BEACH : une ruine, son coût passe de 4 800€ à 8 500 €.

Non ! C'est un piège d'écriture comptable !

Nous avons des stocks de sweat et autres T-shirts dont vous retrouvez le montant quelques lignes plus bas : soit 4053 €

Le coût du beach reste donc sensiblement identique à celui de l'an passé.

Si certains parlaient, on pourrait entendre...

3°) *Les frais liés aux camps d'été ont été réduits. On passe de 7 700 € à 3500 € en dépense. On passe de 3 900 € à 3500 € de recette pour ces mêmes camps. C'est bien.*

VRAI !

Une des premières décisions du Comité Directeur a été d'équilibrer ce camp afin qu'il ne nous coûte pas ;

Mais malheureusement, ce n'est pas assez !

3 500€ en recette n'équilibre pas les 3 500 € de dépense. Ce camp n'a pas permis de financer même d'une manière symbolique les frais généraux et nous avons dû employer un cadre technique.

Il semble important de poursuivre ces stages en n'employant que nos cadres techniques : de clubs, de CD et ligue. Ils peuvent nous permettre d'équilibrer nos comptes.



L'ORIGINE DU DEFICIT

- Les Licences
- La Communication - La Promotion
- Nos équipes jeunes
- Divers dépassements

Les licences



Nous avons certes augmenté le nombre de licenciés, mais il réduit paradoxalement le montant des recettes escomptées.

- 1752 seniors en 2010-2011
- 1573 cette saison
- 179 licences en moins au taux de 18 € l'une, soit un manque à gagner de : - 3222 €

Et même si nous augmentons le nombre de licenciés dans la catégorie dirigeant, la part ligue y est plus faible: 3 €

Communication Promotion

Deux opérations cette année :

- l'achat entre autres d'une maquette d'affiche réutilisable et personnalisable pour annoncer des événements.
- l'Agora, une rencontre avec vous pour bâtir un projet pour l'Avenir.

Ces deux actions expliquent le passage de 500 à 4500€.

Elles n'auront pas lieu l'an prochain.

Économie possible 4 000 €

Nos équipes jeunes

Compte tenu du déroulement des volleyades en Bretagne, le Comité Directeur a fait le choix d'inscrire deux équipes et non une seule. Cela a entraîné un encadrement technique plus important, des frais supplémentaires : hébergement... 4 900 € l'an passé ; 6 100 € cette année.

Coût supplémentaire : 1 200 €

Nous avons participé à Atlanvol une manifestation pour les Cadets.

Coût supplémentaire : 4 500 €

Il semble important de mettre à plat la tarification des intervenants. La LBVB se doit d'aider à la pérennisation des emplois dans les clubs et CD mais doit aussi veiller à équilibrer ses propres comptes.

Divers dépassements

Si certains postes ont été nettement revus à la baisse (affranchissement : - 2 700 €) d'autres sont à « repenser » :
Les frais téléphoniques : 5 900 € l'an passé. 7 300 € cette année.

Un dépassement de 1 400 € alors que les prix baissent.

Les embauches de personnels extérieurs : encadrement, confection de documents... . 2 900 € l'an passé. 7 500€ cette année.

Une augmentation de 4 600 €

Quelles perspectives ?

La situation financière de la LBVB n'est pas dramatique. Et nous avons une solide équipe de permanents.

A eux de travailler sur des actions qui concourent au développement de tous les niveaux (clubs, CD, LBVB).

A nous administrateurs de suivre avec acuité les budgets, de repérer les sources d'économie potentiels :

- frais téléphoniques.

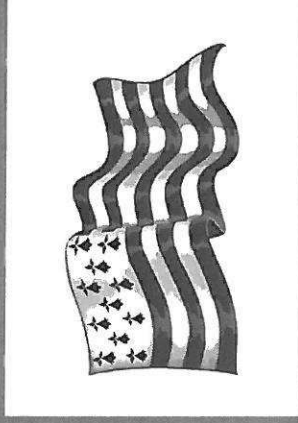
- participation des jeunes aux stages et compétitions.
- formation continue de nos personnels : 900 € cette année.
- gestion optimale de nos salariés et des cadres extérieurs.

Questions diverses

Merci de votre investissement!

Merci de votre attention

Bonne Année sportive 2012-2013



**Tous les volley sont en
Bretagne !**

Compte Rendu 72EME ASSEMBLEE GENERALE

VENDREDI 1er Juin 2012

Assemblée Générale Extraordinaire

Statuts : approbations et modifications

- ATTRIBUTION DE 8 SIEGES A LA LISTE VAINQUEUR ET DE 4 A LA OU LES LISTES VAINCUES,
- VOTE ELECTRONIQUE DES GSA, APPROBATION DU TEXTE A LA MAJORITE QUALIFIEE
- MISE EN APPLICATION AU JOUR DE LA DIFFUSION DU DOCUMENT FINALISE, SUR LE SITE FEDERAL.

Règlement Intérieur : mises à jour et modifications

- APPLICATION DES CHOIX STATUTAIRES DU VOTE ELECTRONIQUE ET DES ATTRIBUTIONS 8 & 4
- MISE EN APPLICATION AU JOUR DE LA DIFFUSION DU DOCUMENT FINALISE SUR LE SITE FEDERAL.

Assemblée Générale Ordinaire

Ratification du Procès-Verbal Des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du 3/3/12

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DE CHATENAY MALABRY

RAPPORT MORAL 2011/2012

- APPROBATION DU RAPPORT MORAL.
- ENGAGEMENT DE L'EXECUTIF A LA MISE EN PLACE D'UN SEMINAIRE DOM TOM VISANT A REGULARISER L'ENSEMBLE DES SITUATIONS (AFFILIATIONS FEDERALES ET INTERNATIONALES, MORATOIRES ET CONVENTIONS).

FONCTIONNEMENT

- POURSUITE AIDES AUX PROJETS 2012/2013
- VALIDATION DU PROJET D'HARMONISATION DES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DEPLACEMENT.

SECTEUR TECHNIQUE – DEVELOPPEMENT - HAUT NIVEAU

PROJETS : BEACH & PES (Plan d'Excellence Sportive)

- APPROBATION DES PROJETS D'ORIENTATIONS – MISES EN APPLICATION 2012/2013

SAMEDI 2 Juin 2012

Rapports & Propositions FINANCIERES

- APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS FINANCIERS, DES TARIFICATIONS PROPOSEES, DU MONTANT DES AMENDES ET DROITS 2012/2013

Difficultés structurelles des LIGUES

- APPROBATION DES PROPOSITIONS DU PROJET D'ORIENTATION – MISES EN APPLICATION EN SEPTEMBRE 201

Nouveaux outils Internet mis à la disposition des Ligues et des Comités

- PRESENTATIONS – MISES EN ROUTE EN JUIN 2012

Propositions des Commissions Centrales

- MEDICALE - ASPECT EXCEPTIONNEL DU TRIPLE SURCLASSEMENT
- SPORTIVE - MODIFICATION DU DEVOIR D'ACCUEIL ET DE FORMATION (DAF) - APPLICATION 2012/2013
 - COUPE DE FRANCE SENIOR AMATEUR DE VOLLEY-BALL - APPLICATION 2012/2013
 - NOUVELLE COUPE DE FRANCE DE VOLLEY-BALL - APPLICATION 2012/2013
 - NOUVELLE FORMULE MASCULINE SENIOR - APPLICATION 2012/2013
 - NOUVELLE FORMULE FEMININE SENIOR (A L'EXCEPTION DU STATU QUO DEF & N1) APPLICATION 2012/2013 & CREATION PRO B FEMININE EN LNV EN 2013/2014
- ARBITRAGE - DEVELOPPEMENT ARBITRES JEUNES – MISES A JOUR RG ARBITRAGE
- EDUCATEURS & EMPLOI - VALIDATION DU PROJET D'ORIENTATION DES FORMATIONS 2012/2016
 - MISES A JOUR RG CCEE
- STATUTS & REGLEMENTS - MISES A JOUR RG LICENCES & GSA (aménagement LICENCES Compet'lib)
 - MISES A JOUR RG INFRACTIONS SPORTIVES
 - MISES A JOUR DU RG DISCIPLINAIRE

toutes les mises à jour RG sont applicables à la diffusion du document finalisé sur le site fédéral
mises à jour des modèles de statuts LIGUES & COMITES

Prochaine Assemblée Générale 2013 : confirmation de la Ligue de Provence

RESUME DES PRINCIPALES DECISIONS – SECRETARIAT GENERAL – ALAIN DE FABRY

ASSEMBLEE GENERALE FFVB - Pacy sur Eure 2012 - Suite et fin

Mesdames, Messieurs les représentants des groupements sportifs affiliés à la Fédération Française de Volley-Ball.

L'Assemblée Générale a été surchargée, ce n'est que le reflet de l'ensemble conséquent des travaux effectués par les responsables du fonctionnement de l'instance fédérale.

Les présentes informations post AG vous permettront de prendre connaissance du résumé des principales décisions approuvées ainsi que des quelques documents n'étant pas parvenus dans les temps impartis aux diffusions précédemment effectuées.

Un ultime envoi vous permettra d'ici la fin juin, d'indiquer votre position concernant les vœux déposés par les Groupements Sportifs qui n'ont pu être étudiés par l'Assemblée et se rapportant à la CC Sportive ainsi qu'à la CC Statuts et Règlements. Sauf contre-ordre majoritaire de votre part, les vœux disposant de l'avis favorable de la CC et du Comité Directeur seront mis en application. Le Comité Directeur de début septembre décidera des conditions d'application des autres vœux munis de votre approbation.

Quelques derniers commentaires...

Le Président : « Je tiens à remercier une nouvelle fois le club Haut Normand de PACY sur EURE pour son accueil chaleureux, les organisateurs pour leur travail et tous les participants pour leurs apports aux débats qui ont tous permis l'aboutissement de la quasi totalité des rapports, mises à jour et projets présentés et, je l'espère, les avancées de notre discipline. »

La Trésorière : « Je voudrais rappeler que la comptabilité associative de la FFVB est composée de spécificités complexes. Les élus ne disposent pas forcément du temps et des compétences nécessaires à ce travail très technique ; de plus le service est aujourd'hui en sous effectif, l'embauche d'un chef comptable est impérative et prioritaire pour fiabiliser ce secteur, et prêter une main-forte indispensable aux adhérents (facturations) et dirigeants (pilotages). »

Le Secrétaire Général : « Il me faut revenir sur les reproches que certains d'entre vous nous ont adressés concernant nos positions vis à vis des Ligues d'Outremer en situation de dettes, voire de non affiliation fédérale ; certains les ressentent bien trop fermes, d'autres bien trop laxistes.

Ce mandat particulier (2010/2012) comporte une obligation de redressement moral et financier, nous n'arrêtons pas de rappeler que seule, l'application de cette obligation permettra de passer le relai à l'équipe 2013/2016 dans de viables conditions. Personne n'imagine qu'un régime sec ne puisse fonctionner sans rigueur. Les économies font toujours grincer les secteurs qui les subissent. Pour l'instant nous n'avons fait que deux entorses à ce traitement.

- Nous avons prôné l'équité territoriale pour ce qui est des organisateurs locaux mais nous avons aussi appliqué des remises sur déficits de manifestations internationales de 2009 à 2011, afin d'obtenir des conventions déchargeant la Fédération des coûts d'organisations de 2010 à 2012.

- La totalité des instances régionales en situation difficile ont signé un moratoire incluant le règlement de l'ensemble des cotisations fédérales dues. Mais nous avons voulu faire bénéficier les Ligues d'Outremer d'une remise de la moitié de leurs dettes licences (à partir d'une tarification déjà sensiblement minorée). Elles ne l'ont pas souhaité, réclamant l'application de précédentes conventions aussi caduques qu'inéquitables, laissant leur situation financière en l'état. Plus délicats à gérer sont les entretiens avec des associations non affiliées, qui ne remplissent donc pas le préalable aux soutiens normaux des associés par l'association.

Nous espérons que le futur et le soutien du Ministère, permettront de trouver un accord gagnant-gagnant respectant autant que faire se peut le principe de l'équité de traitement des instances avec les spécificités de l'Outremer. »

AG 2012 – Pacy sur Eure

Modifications tarifaires approuvées

		2011-2012	2012-2013	Différence
Licences	Baby volley	20,00 €	10,00 €	-10,00 €
	Licence Pro	N'existe pas	160,00 €	
Ré-affiliation	Club national	236,00 €	240,00 €	4,00 €
	Clubs autres que régionaux et nationaux	70,00 €	60,00 €	-10,00 €
Redevances	DEF	5 360,00 €	6 360,00 €	1 000,00 €
	N1M	4 680,00 €	5 680,00 €	1 000,00 €
	N1F	4 680,00 €	5 680,00 €	1 000,00 €
	N2 F/M	3 960,00 €	4 060,00 €	100,00 €
	N3 F/M	3 560,00 €	3 160,00 €	-400,00 €
	Coupe de France Jeune et senior (inclue dans la redevance pour les seniors)	45,00 €	50,00 €	5,00 €
Indemnités d'arbitres	DEF/Nat1 F et M	31,00 €	33,00 €	2,00 €
	Nat 2 F et M	27,00 €	29,00 €	2,00 €
	Nat 3 F et M	24,00 €	26,00 €	2,00 €
	Coupe jeune	19,00 €	21,00 €	2,00 €
Remboursement unifié de frais de déplacements		Variable de 0,20 € à 0,29€	0,30 €	
Joueurs 23 ans et moins non inscrits sur feuille de match	N1 F/M	200,00 € par joueur(euse)	500,00 €	300,00 €
Joueuses issues de formation française	DEF	200,00 €	500,00 €	300,00 €
Entraîneur Adjoint LNV non qualifié par match (<i>Entraîneur sans licence ou/et avec mauvais type de licence ou/et autorisation d'entraîner refusée</i>)			200,00 €	
Entraîneur DEF non qualifié par match		200,00 €	150,00 €	-50,00 €
CALENDRIER Demande de modification de calendrier SENIORS	Modification de salle	80,00 €	20,00 €	-60,00 €
	Modification même week-end	80,00 €	80,00 €	0,00 €
	Changement de week-end	80,00 €	200,00 €	120,00 €

Résumé des décisions AG 2012 concernant la Sportive

DAF

Les clubs devront répondre aux obligations suivantes :

Principe N°1 : Obligation pour chaque équipe évoluant au niveau national d'avoir une équipe réserve du même genre évoluant en compétition sénior dans une division inférieure.

Principe N°2 : Obligation pour chaque GSA évoluant au niveau national d'engager (et de participer) une équipe en Coupe de France jeune, dans la catégorie de son choix. L'équipe jeune devant obligatoirement être du même genre que l'équipe sénior dont elle remplit l'obligation.

Principe N°3 : Les clubs évoluant en national devront avoir un minimum de licenciés compétition du même genre que l'équipe nationale, dont un minimum de licenciés jeunes dans les catégories espoir, junior, cadet, minime, benjamin, poussin, pupille et baby.

Division	Total licences compétition du même genre	dont	Nombre minimum de licences jeunes du même genre
N3	40	Dont	20
N2	50	Dont	30
N1, DEF, LNV	60	Dont	40
2 équipes en Nat, LNV	70	Dont	50

Principe N°4 : Les clubs évoluant en national devront obtenir un minimum d'UNITES de FORMATION

Division	Nombre minimum d'unités de formation	DONT	Nombre d'équipes jeunes 6X6	Nombre d'équipes jeunes 4X4
N3	2	Dont	1	
N2	3	Dont	1	
N1, DEF	4	Dont	1	1*
2 équipes en Nat et/ou LNV	5	Dont	1	1*

* Le club pourra remplacer l'équipe 4X4 par une équipes 6X6 pour satisfaire cette obligation

	Unité de Formation
Equipe évoluant en 6X6 (espoir, junior, cadet, minime)	1
Equipe évoluant en 4X4 (minime, benjamin)	1
Equipe évoluant en 2X2 (benjamin, poussin, pupille)	½
Centre de formation des clubs (CFC), agréé par le Ministère	1½
Ecole de volley (les 12 jeunes devant être identifiés sur le site fédéral) **	1
Convention (2 maximum) validée avec une école primaire ou un collège **	½

** Parution des cahiers des charges avec le RGEN.

Principe N°5 : Les clubs évoluant en national avec au moins une équipe masculine et une équipe féminine, pourront remplir leur obligation quantitative de licenciés et d'unités de formation, sans faire la distinction du genre, tout en cumulant les obligations de chaque équipe.

Sanction : Quand un GSA ne satisfait pas intégralement à ses Devoirs d'Accueil et de Formation, son équipe senior du plus bas niveau, dans le respect du genre, sera classée dernière de sa poule et reléguée la saison suivante dans la division inférieure.

Dans le cas où le GSA ne satisfait pas à des obligations mixtes, son équipe du genre satisfaisant le moins au DAF, ou ayant le moins de licenciés compétition, sera classée dernière de sa poule et reléguée la saison suivante dans la division inférieure.

Coupe de France sénior

La coupe de France sera divisée en 2 phases sur **2 saisons consécutives** :

1^{ère} phase : COUPE DE FRANCE AMATEUR DE VOLLEY-BALL (année N-1)

Clubs de N3, N2, N1, DEF

2^{ème} phase : COUPE DE FRANCE DE VOLLEY-BALL (année N)

Clubs amateurs qualifiés la saison N-1, ligue B, ligue A

- **Participation obligatoire** des clubs Nationaux amateurs et professionnels.
- Chaque GSA engage **une seule équipe**.
- Tarif engagement : **50€ inclus dans la redevance d'engagement du club**.
- La compétition se disputera en **matchs simples** de 3 sets gagnants.
- **Entrée en lice progressive** des équipes en fonction du niveau le plus élevé du GSA.
- **Tirage au sort intégral** à l'intérieur de chapeaux géographiques.
- Le club évoluant dans la **plus haute division se déplace**.
- **Finale des deux phases** de Coupe de France le même jour.
- **Un tarif unique d'arbitrage** pour la première phase et pour la seconde phase

Championnat de France sénior masculin

N1M : 2 poules de 8 avec play-off, play-down. Les 2 premiers accèdent en LBM, les 4 derniers descendent en N2M

N2M : 4 poules de 12. Les premiers de chaque poule accèdent en N1M, les 2 derniers de chaque poule descendent en N3M

N3M : 8 poules de 10. Les premiers de chaque poule accèdent en N2M, les 2 derniers de chaque poule descendent en régional.

En plus des accessions prévues au RGEN, et sans tenir compte d'éventuel désistement ou refus d'engagement :

Le club de **Beaucourt-Sochaux** est maintenu en N1M,

Le club de **Grenoble VUC** est promu en N1M,

Les clubs de **CJF Fleury les Aubrais**, **AS Pouilly Metz**, et **MO Mougins**, sont maintenus en N2M,

Les clubs du **Vesinet St Germain**, de **Nancy VB2**, **VBQ Fonsegrives**, **Melun***, **Vincennes VC**, **Nice VB CFC**, **JSA Bordeaux**, **US Cagnes**, **Chaville Sevres VB**, **Rennes EC CFC**, **VGA St Maur**, **Reims Métropole Volley**, sont promus en N2M.

*Rétrogradation en appel (CFA)

Championnat de France sénior féminin

DEF : 1 poule de 12.

- Option 1 : en fin de saison le premier accède en Ligue AF, les 7 suivant ainsi que l'IFVB accèdent en Ligue BF. A condition que les clubs satisfassent aux critères déterminés.
- Option 2 : dans le cas où il n'y aurait pas 7 clubs pour constituer une ligue BF, les 2 premiers accèdent en Ligue AF. La DEF et la N1F seront fusionnées en 2 poules de 12 pour la saison 2013/2014 et réduites à 2 poules de 8 en 2014/2015.

N1F : 1 poule de 12. Pas d'accession. Les 4 derniers descendent en N2F

N2F : 4 poules de 10. Les premiers de chaque poule accèdent en N1F, les 2 derniers de chaque poule descendent en N3F.

N3F : 8 poules de 10. Les premiers de chaque poule accèdent en N2F, les 2 derniers de chaque poule descendent en régional.

En plus des accessions déjà prévues au RGEN et sans tenir compte d'éventuel désistement ou refus d'engagement :

Les clubs de **CPB Rennes 35**, **SL Constantia**, **VBC Cysoing**, **Les Landes Genusson**, **Firminy VB** sont promus en N2F.

Rapport d'activité (2011/2012) de la Commission Centrale de Beach Volley Commission Technique & Développement Beach (CTDB)

La commission a essentiellement travaillé à stabiliser et à structurer les organisations Beach Volley France pour les rendre plus lisibles par tous les niveaux d'organisation (clubs, Comités départementaux et Ligues), d'autant que l'objectif est d'essayer de le faire avec un budget en baisse.

Il a fallu notamment réaffirmer 2 organisations encore pas assez connues que sont : Rêve de Champion et les Beach Volleyades, encore très peu relayées auprès des joueurs par les différentes structures.

Nous avons particulièrement apprécié le fait que la Commission sportive ait intégré dans le calendrier sportif fédéral les différentes compétitions de Beach Volley, ce qui avait été demandé depuis plusieurs années. La deuxième étape serait que les Ligues et Comités puissent aussi intégrer des dates locales, pour laisser la possibilité à des joueurs indoor d'intégrer les compétitions de Beach.

La commission a, à plusieurs reprises, évoqué la structuration du Haut Niveau surtout que les objectifs 2012 n'ont pas été atteints (même s'il reste une infime chance pour la paire masculine CES-CES) c'est à dire a minima, une qualification Olympique chez les femmes et les hommes. Il a aussi été question des aides à projets pour lesquelles les académies de Beach Volley Elite ont déposé des dossiers.

Les discussions ont principalement eu lieu via les boîtes mails et extranet pour essayer de maîtriser les coûts qu'auraient engendrés les réunions physiques, étant donné l'éloignement géographique des membres de la commission.

Les axes de travail :

- L'évolution du France Beach Volley Series et du Challenge Interclubs
- L'avenir de Rêve de Champion, du fait du changement de prise en compte du classement mondial
- La formation des cadres de Beach Volley, avec notamment un volet Haut Niveau
- La tarification des licences
- Une réflexion sur le Haut Niveau pour la prochaine Olympiade.

Nous avons à la suite de ces axes de travail, fait une série de propositions dont vous trouverez la synthèse jointe à ce rapport.

Pour une meilleure approche globale et prise en compte de manière générale du Beach Volley comme discipline à part entière de la Fédération, il serait intéressant qu'il y ait, durant chaque saison sportive, au moins 3 rencontres avec les autres présidents de commission.

Globalement la commission a fonctionné presque normalement mais seul 5 membres (sur 10) ont été actifs. Merci à eux.

Merci aussi à toutes les personnes qui continuent à rester actives (entraîneurs, organisateurs, académies, clubs, commissions Beach Volley pour certaines Ligues ou Comités et joueurs).

Merci aussi au Comité 92 qui a relevé le Challenge d'organiser une compétition internationale qualificative aux JO. Evènement qui a contribué à renforcer l'image dynamique du Beach Volley et plus généralement, contribué à la promotion de notre Fédération.

Karim LEVY – Président de commission centrale

CHARGES				
60 ACHATS				
				219 000 €
	Total 60 ACHATS :			219 000 €
61 SERVICES EXTERIEURS				
				12 100 €
	Total 61 SERVICES EXTERIEURS			12 100 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
				91 000 €
	Total 62 AUTRES SERVICES			91 000 €
63 IMPOTS ET TAXES				
6333 participation à la formation continue				1 955 €
63512 taxe foncières				1 333 €
6354 droits d'enregistrement				1 012 €
	Total 63 IMPOTS ET TAXES			4 300 €
64 PERSONNEL ET CHARGES				
64100 Salaires et traitements				105 000 €
64500 Charges sociales et indemnités				25 000 €
	Total 64 PERSONNEL ET CHARGES			130 000,00 €
68 dotations aux amortissements et aux provisions				
68112 dotations aux amortissements				3 100 €
	Total 68			3 100 €
TOTAL CHARGES				459 500 €

PRODUITS				
70 Produits de gestion courante				
ventes de marchandises				2 100 €
production vendue de biens et services				363 400 €
	Total 70 produits de gestion courante			365 500 €
71 production stockée				
Contribution volontaire en nature				1 000 €
	Total 71 production stockée			1 000 €
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION				
DRJSCS CNDS				31 000 €
Aide fonctionnement Pôle				38 000 €
Pôle emploi CUI				2 000 €
FFVB ADHN				16 000 €
Subv FFVB CRF				1 000 €
Région contractualisation				5 000 €
	Total 74 subventions			93 000 €
TOTAL PRODUITS				459 500 €

BUDGET PREVISIONNEL LBVB année 2011 2012			
DEPENSES		RECETTES	
60 Achats	219 000 €	70 produits de gestion courante	365 500 €
61 Services Extérieurs	12 000 €	71 produc. Stockée	1 000 €
62 Autres services Extérieurs	91 000 €	74 subventions	93 000 €
63 Impôts et Taxes	4 400 €		
64 Personnel et charges salariales	130 000 €		
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	3 100 €		
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	459 500 €	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	459 500 €
Emploi des contibutions volontaires		Contributions volontaires	
86 Valorisation prise en charge du coût de la pension au Pôle par la FFVB	61 000 €	87 valorisation prise en charge du cout de la pension au Pôle par les familles	61 000 €
TOTAL CHARGES ACTION	520 500 €	TOTAL RESSOURCES ACTION	520 500 €

VŒUX 2012

VŒU N°1

Annexe 5

CSR

VII.1.4 OBLIGATIONS

VII.4.1.

OBLIGATIONS

(Pour les équipes nationales, se référer à l'article 6 du RGEN)

Nota : Les points attribués pour les équipes nationales ne peuvent plus être utilisés pour les équipes régionales.

VII.4.1.1. Devoir Accueil et de Formation Régional (DAFR)

1°) Principe :

Les équipes évoluant dans les championnats régionaux doivent respecter :

- un nombre minimum de licenciés Jeunes (Pupilles à Espoirs) de même sexe que l'équipe senior concernée, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale)
 - un nombre minimum de points DAFR, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale) mais aussi de la nature des points DAFR qui sont attribués soit au titre « Equipes Réserves / Jeunes » de même sexe que l'équipe senior concernée soit au titre « Bonus »
- Le barème d'attribution des points peut être modifié selon les orientations politiques choisies.

2°) Valeurs des minimum

Prénationale : - 70 points DAFR dont au moins 50 points « Equipes Réserves / Jeunes »

- 12 licenciés Jeunes

Régionale : - 40 points DAFR dont au moins 30 points « Equipes Réserves / Jeunes »

- 8 licenciés Jeunes

3°) Attribution des points DAFR

3.1 Points « Equipes Seniors »

- Equipe réserve : 15 points

VII.4.1. OBLIGATIONS

- 1- Les clubs évoluant en Prénational/Régional devront avoir un minimum de licenciés compétition du même genre que l'équipe Prénational/Régional, dont un minimum de licenciés jeunes dans les catégories espoirs à baby.

Division	Total licenciés compétition du même genre	Dont	Nombre minimum de licenciés jeunes du même genre
Prénationale	24	Dont	12
Régionale	16	Dont	8

- 2- Un club dont l'équipe 1 évolue en Prénational devra au minimum engager une équipe du même genre en Coupe de France et/ou de Bretagne et y participer.

- 3- Un club dont l'équipe 1 évolue en Régional devra au minimum engager une équipe en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune, Challenge de Bretagne Poussins Benjamins (2 dates /3) et y participer.

- 4- Un club évoluant en Prénational/Régional devra obtenir un minimum d'Unité de Formation

Division	Nombre minimum d'Unité de Formation	Dont	Nombre d'équipes jeunes 4x4	Nombre d'équipes jeunes 2x2
Prénationale	2	Dont	1	
Régionale	1	Dont		1* = 1/2UF

Le club pourra remplacer l'équipe 2x2 par une équipe 4x4 ou 6x6 pour satisfaire cette obligation

3.2 Points « Equipes Jeunes »

- Minimes à 6 : 60 points
- Cadets, Juniors, espoirs : 40 points
- Benjamins, minimes ou cadets à 4 : 30 points
- Benjamins mixtes, minimes mixtes à 4* : 15 points
- Poussins et/ou pupilles à 2 (équipes pouvant être mixtes): 15 points

*Les équipes Benjamins mixtes et Minimes à 4 mixtes disputent les épreuves masculines. L'affectation, à la catégorie désirée, de leurs points se fait au moment de l'engagement par le club.

Cette attribution de points n'est valable que pour les équipes ayant été engagées dans un championnat régional ou départemental avant le 31 janvier de chaque saison sportive et terminé ce championnat sans y avoir été déclarées forfait général ou déclassées.

- Ecole de volley agréée (cahier des charges ci-dessous) : au moins 12 licenciés garçons et (ou) filles et participant à deux regroupements (modalités ci-dessous) : 40 points.

L'école de volley doit être agréée avant la fin des championnats seniors.

Pour être agréée, l'école de volley doit répondre aux critères ci-après :

- Créneau horaire, qui se termine au plus tard à 19 heures, au moins une fois par semaine.
- 12 licenciés minimum dans les catégories Poussin et Pupille ne participant à aucun championnat de couverture.
- Un cadre sportif diplômé et/ou inscrit en formation pour la saison concernée par la couverture (Educateur d'Ecole de Volley Ball au minimum), licencié au club ou lié à celui-ci par une convention.
- La participation des licenciés de l'école de volley à au moins deux manifestations

	Unité de Formation
Equipe évoluant en 6x6 (espoir, junior, cadet, minime)	1 ½
Equipe évoluant en 4x4 (Cadet, minime, benjamin)	1
Equipe évoluant en 2x2 (poussins, pupilles)	½
Ecole de volley(les 12 jeunes devant être identifiés sur le site fédéral)**	1
Convention (2 maximum) validée avec une école primaire ou un collège**	½
Excédent d'unité de formation de N-1	½
Participation avec succès aux formations (entraîneurs, arbitres, marqueurs)	½

5- Conséquences :

- Un club ne satisfaisant pas intégralement à ses obligations en matière de points DAFR, peut utiliser un excédent de points DAFR de la saison précédente, dans la limite de ½ Unité de Formation.
Quand un GSA ne satisfait pas intégralement à ses obligations en matière de jeunes suite à l'ajout des unités de formation de la saison N-1, son équipe senior induisant ces obligations sera rétrogradée dans la division où le GSA remplit correctement ses obligations.
- Quand un G.S.A ne satisfait pas à des obligations mixtes, son équipe du genre satisfaisant le moins au DAFR, ou ayant le moins de licenciés compétitions, sera reléguée la saison suivante dans la division inférieure.

sportives (Regroupements) organisées par la Ligue ou un Comité Départemental pour la saison de couverture, en assurant au total au moins 15 participations individuelles.

Les Regroupements :

- sont organisés prioritairement par les Comités départementaux
- concernent les enfants des Ecoles de Volley-ball qui doivent être licenciés au moment du regroupement.

Peut être reconnue comme regroupement, toute activité se déroulant sur une demie journée (matin et/ou après midi) proposant des rencontres d'opposition et (ou) des ateliers d'animation ; la qualité de regroupement est reconnue par l'ETR qui peut proposer des procédures d'animation ou valider des propositions (exemple : la journée du Petit Smasheur, la journée des ballons de couleur...)

- Club Jeunes ayant une convention de partenariat avec un club FFVB (club parrain).

a) Le club jeunes participe, en tant que tel, à un championnat fédéral : le nombre de points est attribué au club fédéral parrain, en fonction de la nature de l'équipe inscrite en championnat.

Le nombre de licenciés du club jeunes n'est pas pris en compte pour le club parrain.

b) Le club jeunes ne participe pas en tant que tel à un championnat fédéral (engagement spécifié dans la convention avec le club parrain): les licenciés du club jeunes bénéficient d'une licence club jeunes – club parrain fédéral leur permettant de participer avec les équipes du club parrain fédéral aux différents championnats fédéraux. Dans ce cas, le nombre de licenciés du club jeunes est pris en compte pour le club fédéral

3.3 Points « Bonus »

- Un bonus de 20 points est accordé, au club qui double le nombre minimum fixé de licenciés jeunes de même sexe que l'équipe senior concernée (Espoirs à pupilles) , soit

<p>Pré national : au moins 24 licenciés Régional : au moins 16 licenciés</p> <p>L'obligation du nombre de jeunes licenciés doit être satisfaite avant le 31 janvier de chaque saison sportive.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la Coupe de France et/ou aux Coupes de Bretagne : * Challenge de Bretagne Poussins / Benjamins : <p>Participation à au moins deux journées sur les quatre organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 à 2 équipes : 5 points + 2 équipes : 10 points <p>Coupe de Bretagne Jeunes (Benjamins – Minimes – Cadets) ou Coupe de France</p> <p>Participation à au moins 3 tours : 5 points par équipe avec un maximum de 20 points par sexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux instances du volleyball(Dirigeant) <p>2 points par personne avec au maximum 8 points (pas de cumul de mandat)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Participation avec succès aux formations (arbitres, marqueurs, dirigeants...) <p>EEVB : 2 pts (maximum 6 pts) ER1/ ERBeach : 3 pts (maximum 9 pts) ER2 : 4 pts (maximum 12 pts) Arbitres : 3 pts (maximum 6 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Intervention par convention dans les écoles <p>10 pts par convention signée avec maximum 20 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention dans le cadre de l'accompagnement éducatif (collège ou école) <p>10 pts par convention signée avec maximum 20 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de manifestation Régionale /Nationale <p>4 pts Finale Excellence 2 pts Finale Honneur / Interdépartementaux</p>
--

<p>4 pts Finale Coupe de France 2 pts Finale Coupe de Bretagne 2 pts Challenge du Jeune Volleyeur 4°) Conséquences</p> <p>Un club ne satisfaisant pas intégralement à ses obligations en matière de points DAFR, peut reporter un excédent de points DAFR de la saison précédente, dans la limite de 20 points.</p> <p>Quand un GSA ne satisfait pas intégralement à ses obligations en matière de jeunes suite à l'ajout des points de la saison N-1, son équipe senior induisant ces obligations sera rétrogradée par déclassement dans la division où le GSA remplit correctement ses obligations</p>	<p>AVIS DE LA CRSSR : Favorable</p>
<p>Avis du Comité Directeur : Favorable</p>	

Pour : 233 Contre : 0 Abstention : 0

Le vœu est adopté à l'unanimité

VŒU N°2

CRSSR

<p>VIII.1.9. Championnat juniors/espoirs</p> <p><i>Intégrations des équipes JUNIORS/ESPOIRS féminines et Masculines en championnat Départemental avec :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette équipe ne doit comporter aucun joueur senior - Elle se distingue en championnat en étant noté "club" Juniors - L'équipe garde ses points DAF - Les joueurs et joueuses peuvent disputer un match de championnat seniors le même weekend - L'intégration au championnat senior départementale ne sera 	
--	--

proposée à ces équipes juniors-espoirs uniquement si moins de 6 équipes s'inscrivent en début de saison.

AVIS DE LA CRSSR et CSR : Favorable

Avis du Comité Directeur : Favorable

A ajouter :

- Inscription en jeunes en premier
 - Cette équipe ne peut pas participer à l'accession et leurs résultats ne sont pas comptabilisés pour l'accession des autres
- Pour : 233 Contre : 0**
Le vœu est adopté à l'unanimité

VŒU N°3

MARPIRE PLECHATTEL

X.3. PEREQUATIONS DES EPREUVES REGIONALES DE JEUNES

X.3.1. Sont concernés les championnats Excellence et Honneur (gérées par les Comités Départementaux) Jeunes masculins et féminins des catégories juniors, cadets, minimes qu'organise la Ligue de Bretagne de Volley-Ball et tous les autres championnats que la Ligue serait amenée à créer.

Les frais de déplacement de chaque équipe engagée dans un des championnats susnommés sont répartis équitablement entre toutes les équipes pratiquant ce championnat toutes poules confondues au même niveau et du même sexe.

X.3.2 Seuls les déplacements réellement effectués au titre du championnat seront considérés (matches de classement exclus)

X.3.3. Le déplacement d'une équipe sera évalué sur la base de 2 véhicules, indemnisés au tarif kilométrique prévu au chapitre XIV.3. sur le trajet aller /retour le plus court de la ville où siège son club à celle du lieu de la rencontre.

X.3.4. Le trésorier de la LBVB fera ou fera faire des calculs (de distance et péréquations); la CSR lui transmettra à la fin de chaque championnat, la liste des rencontres jouées. Le trésorier informera par l'intermédiaire du

Article X.3

Suppression des articles X3.1, X3.2, X3.3, X3.4

secrétariat, les clubs concernés au moins 2 semaines avant l'Assemblée Générale LBVB.

Dans ces calculs, il sera tenu compte des particularités suivantes : - en cas de forfait d'une équipe (recevante ou reçue), = si l'équipe reçue ne s'est pas déplacée, les kms ne sont pas pris en compte pour l'équipe reçue, les kms ne sont pas pris en compte dans le total kilométrique du championnat

Avis de la CRSR :-Vœu de club présenté en l'état

Avis du Comité Directeur : Défavorable, les péréquations permettent de favoriser la pratique des jeunes

Brest Volley : Indique que les péréquations sont une solidarité entre clubs sinon des clubs arrêteraient Pléchatel : par solidarité le CD35 ne crée pas de championnat départemental et que ce n'est pas de la faute des clubs d'Ille et Vilaine s'il n'y a pas de clubs ailleurs

Laillé : les bénévoles peuvent déduire de leur impôt leurs déplacements et se demande à qui revient ces péréquations
Le Rheu : Demande pourquoi ne pas les péréquations par poule et non sur l'ensemble d'une catégorie.

Pour : 104

Contre : 81

Abstention : 40

Le vœu est adopté à la majorité

VŒU N°4

<p>X.3. PEREQUATIONS DES EPREUVES REGIONALES DE JEUNES</p> <p>X.3.1. Sont concernés les championnats Excellence et Honneur (gérées par les Comités Départementaux) Jeunes masculins et féminins des catégories juniors, cadets, minimes qu'organise la Ligue de Bretagne de Volley-Ball et tous les autres championnats que la Ligue serait amenée à créer.</p> <p>Les frais de déplacement de chaque équipe engagée dans un des championnats susnommés sont répartis équitablement entre toutes les équipes pratiquant ce championnat toutes poules confondues au même niveau et du même sexe.</p> <p>X.3.2 Seuls les déplacements réellement effectués au titre du championnat seront considérés (matches de classement exclus)</p> <p>X.3.3. Le déplacement d'une équipe sera évalué sur la base de 2 véhicules, indemnisés au tarif kilométrique prévu au chapitre XIV.3. sur le trajet aller /retour le plus court de la ville où siège son club à celle du lieu de la rencontre.</p> <p>X.3.4. Le trésorier de la LBVB fera ou fera faire des calculs (de distance et péréquations); la CSR lui transmettra à la fin de chaque championnat, la liste des rencontres jouées. Le trésorier informera par l'intermédiaire du secrétariat, les clubs concernés au moins 2 semaines avant l'Assemblée Générale LBVB.</p> <p>Dans ces calculs, il sera tenu compte des particularités suivantes : - en cas de forfait d'une équipe (recevante ou reçue), = si l'équipe reçue ne s'est pas déplacée, les kms ne sont pas pris en compte pour l'équipe reçue, les kms ne sont pas pris en compte dans le total kilométrique du championnat</p> <p>Avis de la CRSSR -Vœu de club présenté en l'état</p>	<p>Article X 3.1</p> <p>Suppression de «et Honneur»</p>
<p>Avis du Comité Directeur : Défavorable, les péréquations permettent de favoriser la pratique des jeunes</p>	
<p>Ce vœu n'a plus lieu d'être</p>	

La Présidente indique que le Comité Directeur avec les comités départementaux se pencheront sur cette aide possible pour mutualiser les moyens concernant les déplacements.

Vœu N°5

LANNION ASPTT

<p>VII.1.3. Sauf décision contraire votée en AG de la LBVB, le nombre de participants du championnat de Prénational sera théoriquement de 12 ; celui de chaque championnat de Régional sera théoriquement de 24 répartis en 2 poules géographiques.</p>	<p>VII.1.3. Sauf décision contraire votée en AG de la LBVB, le nombre de participants du championnat de Prénational sera théoriquement de 12 ; celui de chaque championnat de régional sera théoriquement de 24 répartis en 3 poules géographiques.</p> <p><u>Motivation :</u> Le nombre de kilomètres parcourus en Régional en particulier sur les poules Ouest. La limitation des péréquations kilométriques</p> <p><u>Possibilité</u> 1 / de finir la compétition régionale par : - un play-off des 2 premières équipes de chaque poule jouant la montée ainsi que le titre de champion régional. - un play off des 2 dernières équipes de chaque poule jouant la descente. - un plateau des trois équipes classées 3^{ème} de chaque poule, respectivement 4^{ème}, 5^{ème} & 6^{ème} pour établir le tableau complet d'accèsion de 1 à 24. 2/ Ajouter une coupe régionale ouverte aux équipes de N3, Pré nationales, régionales, départementales avec des dates dès le début du championnat permettant à des équipes qui le souhaiteraient de jouer plus souvent. Les équipes de Pré national pourraient entrer en lice que sur la 2^{ème} partie et de même pour les équipes de N3 en fin de coupe.</p>
<p>Avis de la CRSSR : défavorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Défavorable</p>	

Pour : 96

Contre : 137

Abstention : 49

Ce vœu est rejeté